



On reconnaît une situation d'intimidation par ces critères :

- Le rapport de force inégal entre les élèves concernés (ex. : l'élève intimidateur est plus grand, plus vieux, plus populaire, ou agit en groupe) ;
- L'intention de l'élève intimidateur de faire un tort, de blesser ou de mettre mal à l'aise l'élève victime ;
- Un sentiment de peur et, parfois, de détresse chez l'élève victime ;
- La répétition des gestes de l'élève intimidateur sur une certaine période.

## **Si je suis victime ou témoin d'intimidation ? J'EN PARLE !**

Un protocole d'intervention pour contrer l'intimidation a été établi.

Nous comptons sur votre essentielle collaboration pour :

- Sensibiliser votre enfant, afin de lui éviter d'être victime ou à l'origine d'une situation de violence ou d'intimidation.
- Encourager votre enfant à signaler toute situation de violence ou d'intimidation au personnel de l'école.
- Collaborer avec le personnel de l'école.
- En parler à un adulte ou à un ami en qui j'ai confiance.
- Dénoncer la situation.